



Bureau d'Etudes Techniques
Electricité Courants forts et faibles
Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie



PRESENTATION

La société **CCE Ingénierie** a été créée en aout 2017, sous la forme juridique **SARL** au capital social de 2000 euros.

CCE Ingénierie est un bureau d'études techniques spécialisé dans les domaines suivants :

- ✓ Chauffage
- ✓ Ventilation
- ✓ Climatisation
- ✓ Plomberie – Sanitaires
- ✓ Electricité courants forts
- ✓ Electricité courants faibles
- ✓ Système de Sécurité Incendie
- ✓ Sûreté

CCE Ingénierie s'engage, quelles que soient la taille et la complexité des projets, à mettre en œuvre toute son expérience afin de contribuer à la création (conception et suivi de réalisation) des installations techniques des bâtiments.

Votre interlocuteur principal sera **Nicolas NAVARRE** (gérant), en tant que responsable des études et ingénieur électricité.

Sa formation générale en électricité CFO/CFA – SSI, et ses expériences professionnelles lui permettent d'avoir une vision globale de la gestion d'un chantier dans les domaines des lots techniques et particulièrement des installations de Chauffage, Ventilation, Climatisation, Plomberie mais aussi des installations électriques Courant Fort, Courant Faible, Sécurité Incendie et de la Sûreté.

CCE Ingénierie s'engage à mettre à votre disposition compétences, proximité et réactivité afin d'assurer une parfaite réussite de vos projets. Nous nous attacherons à comprendre et anticiper vos besoins afin de vous proposer les solutions les mieux adaptées à vos projets, tant au niveau technique que financier, tout en maîtrisant et respectant vos délais.

Contact :

Nicolas NAVARRE

 06.10.64.23.05

 nicolas.navarre@cce-ingenierie.fr

COMPETENCES & METIERS

1. MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE (ATMO) :

Assistance Technique Maîtrise d'Ouvrage (AMO Technique), missions de faisabilité,

2. MISSIONS DIAGNOSTICS :

Réalisation de diagnostics techniques sur tous types de bâtiments, en ce qui concerne les installations de CVCP et Electricité CFO CFA.

3. MISSIONS MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE :

Missions Maîtrise d'Œuvre pour les lots Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie, Electricité Courants Forts et Faibles, Sûreté, SSI.

- ✓ CONCEPTION, (APS-APD-PRO-ACT)
- ✓ REALISATION, (Visa, direction exécution des travaux et AOR).

4. MISSIONS DIVERSES :

- ✓ Réalisation d'études Thermiques
- ✓ Mission de Coordination SSI
- ✓ Mission d'analyse et d'expertise technique
- ✓ Mission de Synthèse Technique
- ✓ Mission d'études d'exécution

MOYENS MATERIELS

MATERIELS :

- ✓ PC de bureau Intel Core i5 7600 Quad 3.5GHz, 6Mo, Vidéo, avec double écran 24"
- ✓ PC Portable HP
- ✓ Traceurs HP a jet d'encre couleur a rouleaux A0
- ✓ Imprimante HP multifonction couleur A3
- ✓ Luxmètre Chauvin Arnoux
- ✓ Pince ampèremétrique
- ✓ Multimètre
- ✓ Appareil photo numérique
- ✓ Connexion Internet Haut Débit SFR
- ✓ EPI : combinaisons, casques, chaussures de sécurité, gants, lunettes

LOGICIELS :

- ✓ AUTOCAD 2016
- ✓ CANECO BT
- ✓ DIALUX
- ✓ RELUX
- ✓ ELIUM
- ✓ MS PROJECT
- ✓ PACK OFFICE : Word, Excel, Powerpoint, Outlook

CURRICULUM VITAE NICOLAS NAVARRE

Date et lieu de naissance	29 juin 1980 à Nîmes (30)
Diplôme	2006 D.E.S.T Electrotechnique CNAM, AIX EN PROVENCE (13)
Diplôme	2001 D.U.T Génie Electrique et Informatique Industrielle I.U.T Nîmes (30)

***Nicolas NAVARRE** est ingénieur « Génie Electricité » (D.E.S.T Electrotechnique CNAM – Aix en Provence). Sa formation générale en électricité CFO/CFA – SSI, et ses expériences professionnelles lui permettent d’avoir une vision globale de la gestion d’un chantier dans les domaines du Courant Fort, du Courant Faible, de la Sécurité Incendie et de la Sûreté.*

Après avoir commencé sa carrière dans le domaine de l’électricité en tant que bureau de contrôle notamment sur le site d’Eurocopter Marignane pendant 5 ans, Nicolas NAVARRE intègre en 2006 le département électrique d’un bureau d’études régional et travaille sur des projets de la phase conception jusqu’à la livraison au maître d’ouvrage en passant par la phase suivi de réalisation.

De 2010 à 2017, il cumule les fonctions de Responsable du Service Electricité de l’agence Provence (Aix en Provence et Avignon) et de Chef de Projets d’affaires techniques d’importance.

Fort de ses expériences, il décide en juillet 2017 de créer son propre bureau d’études techniques à dominante Electricité afin d’apporter son expertise, son savoir-faire et son savoir-être à ses différents clients avec pour ligne de conduite la rigueur, l’échange, la réactivité, la qualité et le respect des engagements.

CURSUS PROFESSIONNEL

2017-Aujourd’hui	Gérant CCE Ingénierie – Ingénieur Electricité CCE Ingénierie – Le Thor
2015-2017	Responsable du Service Electricité TPF-i – Agence Avignon – Aix en Provence
2006-2015	Chef de Service des Lots Techniques Electricité / Fluides – Coordonnateur SSI SNC LAVALIN – Agence Aix-en-Provence/Marseille
2002-2006 :	Inspecteur en Electricité – Grands sites industriels Bureau VERITAS – Aix en Provence
2001-2002 :	Technicien Service Client / Technicien Electricien EUROTHERM AUTOMATIONS SA – Aix en Provence
1999-2001 :	Technicien au service maintenance, rattaché au chef d’unité S.E.P.R – Le Pontet

ATTESTATIONS D'ASSURANCE



ENTREPRISE

Code courtier n° : 5460395

GROUPE CAP MARSEILLE

LE MEDITERRANEE
10 SQUARE CANTINI
13006 MARSEILLE
Tél. 0496202820

Email : c.pisano@pisanoassur.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE L'ASSURANCE BTP INGENIERIE

SARL CCE INGENIERIE
23 DOMAINE DU VERGER
84250 LE THOR

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD

certifie que l'entreprise CCE INGENIERIE

- **a souscrit l'assurance BTP, contrat n° 000000144394570**
- pour garantir sa responsabilité civile liée aux activités professionnelles suivantes :
 - 1 Bureaux d'études - électricité, électromécanique et électroacoustique CFO CFA HTA
 - 1 Bureaux d'études - sécurité incendie CSSI
 - 1 Assistance maîtrise d'ouvrage (en dehors de tout mandat) Electricité incendie éclairage
 - 1 Conseil en construction Etudes éclairage
 - 2 Bureaux d'études - fluides
 - 2 Bureaux d'études - génie climatique

A la date de délivrance de cette attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
L'ASSURANCE BTP
INGENIERIE**

Il comprend les garanties suivantes :

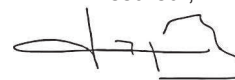
INDEX DU BATIMENT BT 01 (VAR. ANNUELLE REF. 01/06) : valeur 106,2 applicable au 01/01/2018		
Responsabilité Civile Professionnelle - Concepteurs		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre et par année d'assurance)	Montant des franchises (non indexé) (2)
A. Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (non indexé)	Néant
B. Dommages corporels et immatériels consécutifs (1)	8 000 000 EUR (non indexé)	
.Limité en cas de faute inexcusable à	3 500 000 EUR (non indexé)	
.Utilisation ou déplacement d'un véhicule	sans limitation de somme	
C. Dommages matériels et immatériels consécutifs (1)	1 220 000 EUR	3 800 EUR
.dont vol commis par vos préposés	47 900 EUR	
D. Dommages subis par les biens et documents confiés	303 000 EUR	
E. Dommages immatériels non consécutifs (1) (hors performance énergétique)	325 000 EUR	3 800 EUR
F. Dommages intermédiaires	254 000 EUR	3 800 EUR
G. Dommages par atteintes à l'environnement	409 000 EUR	3 800 EUR
.dont frais d'urgence	40 900 EUR	
H. Pertes pécuniaires environnementales	303 000 EUR	
.dont responsabilité environnementale	101 000 EUR	
.dont frais de dépollution des sols et des eaux	101 000 EUR	
.dont frais de dépollution des biens immobiliers et mobiliers	101 000 EUR	

- (1) Pour les sinistres survenus avant achèvement des travaux ou prestations, le montant de garantie s'entend par sinistre.
 (2) Pour un même sinistre de responsabilité civile, il est fait application de la franchise la plus élevée.

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
 Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elles se réfèrent.

Fait le 18/12/2017
à MARSEILLE

L'Assureur,





ENTREPRISE

Code courtier n° : 5460395

GROUPE CAP MARSEILLE

LE MEDITERRANEE
10 SQUARE CANTINI
13006 MARSEILLE
Tél. 0496202820
Email : c.pisano@pisanoassur.fr

L'ASSURANCE BTP
INGENIERIE

SARL CCE INGENIERIE
23 DOMAINE DU VERGER
84250 LE THOR

- ATTESTATION D'ASSURANCE -

MMA IARD Assurances Mutuelles – MMA IARD

Atteste que : CCE INGENIERIE 23 DOMAINE DU VERGER 84250 LE THOR
SIRET n° 831471776 00011
est titulaire du contrat d'assurance de **responsabilité de nature décennale** N° 000000144394570,

pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :
 - 1 Bureaux d'études - électricité, électromécanique et électroacoustique CFO CFA HTA
 - 1 Bureaux d'études - sécurité incendie CSSI
 - 1 Assistance maîtrise d'ouvrage (en dehors de tout mandat) Electricité incendie éclairage
 - 1 Conseil en construction Etudes éclairage
 - 2 Bureaux d'études - fluides
 - 2 Bureaux d'études - génie climatique
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A 243-1 du code des assurances,
- aux travaux réalisés en France métropolitaine,
- aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 Euros,
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - o travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,
 - o procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass' innovation « vert » en cours de validité.

⁽¹⁾ Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

⁽²⁾ Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

⁽³⁾ Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques ci-dessus énoncées, l'assuré en informe l'assureur.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L 241-1 et L 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Par dérogation aux dispositions figurant dans le tableau ci-dessus, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de répartition des dommages à l'ouvrage.

Dans la mesure où elles sont souscrites, les garanties obligatoire et complémentaires de responsabilité civile décennale, à l'exception de la garantie bon fonctionnement, sont gérées en capitalisation. Les autres garanties sont gérées en répartition.

GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>Se reporter au tableau de garanties ci-après</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE SUR DES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

L'Assurance de responsabilité décennale sur des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance s'applique aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 7 000 000 Euros.

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré, lorsque celle-ci est engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>Se reporter au tableau de garanties ci-après</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-1 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

TABLEAU DE GARANTIES

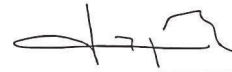
INDEX DU BATIMENT BT 01 (VAR. ANNUELLE REF. 01/06) : valeur 106,2 applicable au 01/01/2018		
Responsabilité Civile Décennale - Concepteurs		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre)	Montant des franchises (non indexé) par sinistre (1) (2)
A. Responsabilité civile décennale ouvrages soumis à obligation d'assurance (gestion en capitalisation)		
1) Responsabilité décennale locateur d'ouvrages (articles L241 -1 et L241-2 du code des assurances)	A hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	3 800 EUR
2) Responsabilité en qualité de sous-traitant (article 1792-4-2 du code civil)		
B. Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis à obligation d'assurance		
1) Dommages matériels aux ouvrages non soumis à obligation d'assurance selon l'article L243-1-1 du Code des assurances (y compris les frais de déblaiement)	254 000 EUR	3 800 EUR
C. Garanties complémentaires après réception		
1) Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages soumis à obligation d'assurance (Art. 1792-3 du Code Civil)	404 000 EUR	3 800 EUR
2) Dommages aux existants (y compris frais de déblaiement)	406 000 EUR	3 800 EUR
3) Dommages immatériels consécutifs	101 000 EUR	

- (1) La franchise est doublée en cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance du sous-traitant au jour du sinistre.
 (2) Une seule franchise pour un même sinistre "Responsabilité civile décennale", la plus élevée.

Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

La présente attestation ne vaut pas dès lors qu'il est recouru à un contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD). Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur, au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait le 18/12/2017
à MARSEILLE

L'Assureur,


REFERENCES PERSONNELLES

BUREAUX



Immeuble DCNS – Ollioules

Construction d'un ensemble immobilier composé de : 26000m² de bureaux, 4000m² de plateformes d'essais et d'un parking de 442 places de stationnement.
Montant des travaux Courants Forts : 7.2 M€ H.T.
Montant des travaux Sûreté : 2.2 M€ H.T.
Montant des travaux V.D.I. : 1.3 M€ H.T.
Montant des travaux Traitement d'air et Refroidissement : 600 k€ H.T.

Immeuble de bureaux et showroom – Andraharo Madagascar

Construction d'un ensemble immobilier de 10500m² sur 7 étages dans la ville de Andraharo à Madagascar.
Bâtiment implanté dans le site Motor Village et composé de 5 niveaux (RDC au R+4) de showroom pour des véhicules, 2 niveaux de bureaux (R+5 et R+6) et un niveau consacré à une salle de sport, piscine et restaurant (R+7).

Réalisation des études de conception des lots Electricité CFO et CFA, Sûreté.
Montant des travaux Electricité CFO CFA : 1.2M€ H.T.

LOGEMENTS

PAYS D'AIX HABITAT – Rénovation Résidence Saint-Eutrope – Aix-en-Provence

Opération de réhabilitation des installations de chauffage, plomberie et ventilation de 464 logements locatifs y compris les parties communes, répartis en 14 bâtiments et 43 cages d'escaliers de la résidence Saint-Eutrope
Mission de MOE TCE.
Montant des travaux : 12.1 M€ H.T.

VILLENOVA & FAMILLE PROVENCE – Grand Coudoux

Opération de réalisation de logements mixtes et de commerces s'inscrivant dans une démarche d'aménagement durable d'un quartier
Mission de MOE TCE.
Montant des travaux : 8.5 M€ H.T.

Belle Epoque – Monaco

Etudes de conception des installations électriques courants forts et courants faibles : sûreté, domotique
Suivi des travaux techniques du lot Electricité.

Montant des travaux CFO/CFA : 800 000 € H.T.



Villa La Petite Auberge – Ile des Embiez

Réhabilitation et extension de la Petite Auberge sur l'île des Embiez, villa de 460m², pour le compte de la Société Paul Ricard.

Réalisation des études de conception des lots Electricité CFO et CFA, Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie.
Suivi des travaux en réaliser courant 2018.

EDUCATION

École EMD – Marseille – 7 500m² - 11.4 M€ HT

Etudes de conception et suivis des travaux techniques, fluides et électricité.

Lycée Charles Privat – Arles

Mission : Maitrise d'œuvre TCE – Conception et Exécution.

Pilotage des études de conception électricité et Fluides et suivi d'exécution des lots techniques.

Montant des travaux TCE : 7.8 M€ H.T.

HOTELLERIE – RESTAURATION

Hôtel Mariott (Aix en Provence)

Construction d'un hôtel 5 étoiles de 136 chambres

Montant des travaux (TCE) : 7 000 000 € HT



Hôtel Intercontinental (Marseille)

Mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, concernant les lots Electricité, Chauffage, Ventilation et Plomberie.

INDUSTRIEL

Centre de Transfert des déchets Grenouillet – Cavailon

Restructuration du Centre de Transfert des déchets de Grenouillet sur la commune de Cavailon pour le compte de la S.I.E.C.E.U.T.O.M.

Réalisation des études de conception des lots Electricité CFO et CFA, Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie et RIA.

Suivi des travaux en réaliser courant 2018.

Montant des travaux TCE : 2.2 M€ H.T.

EUROCOPTER – Marignane

Extension du bâtiment G1 (2012-2013).

Remise à niveau des installations techniques (2013-2014).

R.T.E. Base Hélicoptères – Avignon

Construction d'un ensemble immobilier regroupant toutes les composantes des activités hélicoptères de RTE et Airtelis sur l'aéroport d'Avignon. (2015-2017)

Chef de projet des lots techniques : conception et réalisation des installations Electriques, de l'éclairage de balisage aérien, des installations courants faibles, de sûreté aéroportuaire et de Chauffage, Ventilation, Climatisation, Plomberie et RIA.

Montant des travaux TCE : 18 M€ H.T.



Norbert DENTRESSANGLE – Le Pontet

Construction d'une extension d'une messagerie, d'une surface totale de 1500m², pour le compte du promoteur ABCD.

Chef de projet Etudes de conception et suivi de réalisation, pilotage, TCE, Electricité CFO CFA, Chauffage, Ventilation, Plomberie et RIA.

Montant des travaux TCE : 1.2 M€ H.T.

Norbert DENTRESSANGLE – Cuisery

Construction d'une extension d'une messagerie, d'une surface totale de 2200m², pour le compte du promoteur ABCD.

Chef de projet Etudes de conception et suivi de réalisation, pilotage, TCE, Electricité CFO CFA, Chauffage, Ventilation, Plomberie et RIA.

Montant des travaux TCE : 1.6 M€ H.T.

JUSTICE – POLICE

COSSIM III – Bataillon des Marins Pompiers de Marseille

Centre de gestion du 18 de Marseille (2 centres téléphoniques)

Montant des travaux : 2 000 000€

SANTE

Extension du Pôle Santé de Carpentras

Chef de projet des lots techniques et pilotage d'un ingénieur électricité et un ingénieur CVC.

Montant des travaux Electricité courants forts et faibles : 2 000 000€ H.T.

Sécurisation des alimentations électriques du Pôle Santé de Carpentras

Études et suivi de travaux pour la dépose d'une installation de cogénération et la sécurisation de l'alimentation électrique du pôle santé.

Montant des travaux : 150 000€ H.T.

LE NOBLE AGE – EHPAD Montlouis et Saint Rogatien

Opération de construction d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ayant une capacité d'accueil de 100 lits

Mission de MOE TCE.

Montant des travaux : 8.3 M€ H.T.

LE NOBLE AGE – EHPAD Saint Rogatien

Opération de construction d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ayant une capacité d'accueil de 100 lits

Mission de MOE TCE.

Montant des travaux : 8.3 M€ H.T.

Centre Médical – Grabels (34)

Opération de construction d'un Centre Médical sur deux étages, avec en rez-de-chaussée les médecins généralistes et à l'étage des cabinets d'infirmiers, de kinésithérapeute et dentiste.

Mission de MOE Électricité et Fluides.

Montant des travaux Elec et CVC : 210 k€ H.T.

CULTURE

Château PICASSO – Vauvenargues

Mission : Maitrise d'œuvre Technique – Conception et Exécution – CFO/CFA – Sureté Vidéosurveillance.

Chef de projet et ingénieur d'études pour la conception et le suivi de la réalisation des travaux de mise en sécurité du site, comprenant la vidéosurveillance intérieure et extérieure, l'intrusion intérieure et extérieure.

Montant des travaux : 2 100 000€



Musée Regards de Provence – Marseille

Mission : Maitrise d'œuvre Technique – Conception et Exécution – CFO/CFA – Sureté Vidéosurveillance.

Montant des travaux : 250 000€ H.T.

Cinémas de Briançon :

Mission : Maitrise d'œuvre Technique – Conception et Exécution – Electricité CFO/CFA

En cours de réalisation